

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Boîte Postale: 3243, Addis Abéba, Ethiopie Tél.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21

Email: ou-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

14^{ème} REUNION

9 AOUT 2004

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm. (XIV)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 14^{EME} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa quatorzième réunion, tenue le 9 août 2004, sous la présidence du Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire, a adopté le communiqué qui suit sur la crise dans la région du Darfour, au Soudan :

Le Conseil,

1. **Réaffirme** la nécessité pour l'ensemble des parties soudanaises, à savoir le Gouvernement du Soudan, le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (JEM) et le Mouvement/Armée de Libération du Soudan (SLM/A), de respecter les engagements qu'elles ont pris au terme de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire du 8 avril 2004 et de se conformer aux décisions pertinentes de l'UA ;
2. **Se félicite** de l'annonce de la reprise du dialogue politique entre les parties soudanaises à Abuja, au Nigeria, le 23 août prochain. A cet égard, le Conseil **rend hommage** aux efforts déployés par le Président en exercice de l'UA et le Président de la Commission de l'Union africaine ;
3. **Demande** aux parties soudanaises de se faire représenter au plus haut niveau aux pourparlers d'Abuja et **exhorte** l'ensemble des Etats membres et les partenaires de l'UA à apporter l'appui nécessaire pour assurer le succès de ces pourparlers ;
4. **Se félicite** des progrès réalisés dans la mise en place de la mission de l'UA au Darfour, y compris la Force de Protection ;
5. **Réitère** la nécessité pour l'UA de continuer à diriger les efforts visant à régler la crise que connaît la région du Darfour. A cet égard, le Conseil **se félicite** de l'appui que les Nations Unies, l'Union européenne (UE), la Ligue des Etats arabes et les partenaires bilatéraux apportent à l'UA ;
6. **Réitère** l'urgence d'une assistance humanitaire accrue aux populations civiles affectées par la crise ;
7. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2004

Communiqué

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2536>

Downloaded from African Union Common Repository